

Série de Travaux Dirigés (TD) n°9

Questions de Cours :

1. Pourquoi la comptabilité générale est obligatoire pour l'entreprise ?
2. Distinguer brièvement entre : la comptabilité financière et la comptabilité de gestion.
3. Quelles sont les qualités que doit remplir l'information financière comptable ?
4. Quelle est l'utilité des principes de la comptabilité ?
5. Le système d'information comptable permet de développer deux branches de la comptabilité. De quelles branches s'agit-il ?
6. Rappelez les définitions des classes suivantes : 1,2,...., 5.

Résumé de Cours (chapitre 2):

1. Nomenclature des comptes du SCF :

La codification du SCF est un ensemble de comptes codifiés qui permet de faciliter le travail comptable. Il est divisé en sept grandes classes et chacune d'elle est subdivisée en un ensemble de comptes. Les différentes classes et comptes du SCF sont codifiés selon le système décimal. Les classes du SCF sont composées de comptes à deux (02) chiffres appelés comptes principaux. Chaque compte principal est subdivisé à son tour en compte à trois (03) chiffres appelé compte divisionnaire. Enfin, chaque compte divisionnaire est scindé en sous compte à quatre (04) chiffres.

Les comptes sont regroupés au sein du SCF en catégories homogènes appelées classe. Il existe deux catégories de classe de compte :

- Des classes de comptes de situation ;
- Des classes de comptes de gestion.

Chaque classe est subdivisée en comptes identifiés par des numéros à deux chiffres ou plus, dans le cadre d'une codification décimale. Le plan comptable à deux chiffres est obligatoire pour toutes les entités quelle que soit leur activité ou leur taille. Cependant, à l'intérieur de ce cadre, les entités ont la possibilité d'ouvrir toutes les subdivisions nécessaires pour répondre à leurs besoins.

2. Présentation de la codification des classes et comptes du SCF :

Les opérations relatives au bilan sont réparties en cinq classes de comptes appelées comptes de situation :

- La classe 1 : comptes de capitaux ;
- La classe 2 : comptes d'immobilisations ;
- La classe 3 : comptes de stocks et encours ;
- La classe 4 : comptes de tiers ;
- La classe 5 : comptes financiers.

3. Les comptes de situation :

Les compte de situation se résume aux classes allant de 1 à 5 c'est-à-dire celles qu'on retrouve dans le bilan uniquement. Il s'agit de la classe des capitaux, d'immobilisations, de stocks et encours, de tiers et enfin de la classe des comptes financiers.

a) La classe 1 : les comptes de capitaux :

• Définition :

« Les capitaux sont constitués de l'ensemble des moyens de financement apportés ou laissés à la disposition de l'entreprise par le ou les propriétaires de façon permanente ou durable. »

• Présentation des comptes à deux chiffres :

10 .Capital, réserves et assimilées ; 11 .Report à nouveau ; 12 .Résultat de l'exercice ; 13 .Produits et charges différés - hors cycle d'exploitation ; 14 .Disponible ; 15 .Provisions pour charges - passifs non courants ; 16 .Emprunts et dettes assimilés ; 17 .Dettes rattachées à des participations ; 18 .Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation ; 19. (Disponible).

B La classe 2 : les comptes d'immobilisations (IFRS 5, IAS 16, 23 & 36) :

• Définition :

L'ensemble des biens & valeurs acquis ou créés par l'entreprise. Les Immobilisations sont destinées à servir durant le cycle d'exploitation de l'entreprise (outils de travail). Les investissements ont un caractère durable et fixe. Les investissements sont classés selon deux critères :

- Les valeurs incorporelles (immatérielles) : biens n'ayant pas de corps (existence physique).
- Les valeurs corporelles (matérielles) : biens ayant une existence physique ou matérielle.
- Les valeurs financières (participations dans d'autres entreprises, actions, ...etc.)

Selon le SCF :

Une immobilisation corporelle est un actif corporel détenu par une entité pour la production, la Fourniture de services, la location, l'utilisation à des fins